



## HONORAIRES VENTES : maisons - appartements - terrains

(A.M. DU 29/06/1990)

### PRIX DE VENTE

### HONORAIRES

sur la part de	< 600 000€			4% TTC
sur la part de	350 001 €	à	600 000 €	4,5% TTC
sur la part de	250 001 €	à	350 000 €	5% TTC
sur la part de	150 001 €	à	250 000 €	6% TTC
sur la part de	125 001 €	à	150 000 €	6,5% TTC
sur la part de	75 001 €	à	125 000 €	7% TTC
sur la part de	0 €	à	75 000 €	6000 € TTC

## HONORAIRES LOCATION (pour location conclue)

**8 €, 10 € ou 12 € du m<sup>2</sup> selon la localisation du bien**  
**3 € du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux**

**pour le locataire :** Voir ci-dessus  
 les honoraires de location sont fixés à un loyer  
 hors charges (TVA 20 % comprise)

**pour le bailleur :** 9,6% du loyer annuel hors charges  
 les honoraires de location sont fixés à un loyer  
 hors charges (TVA 20 % comprise)

## Les prix de vente affichés en vitrine sont commission d'agence incluse

l'ensemble des honoraires s'entend T.V.A. comprise

**N.B. Le montant des honoraires est à la charge du mandant \*.**

\* le mandant est: soit le vendeur en vertu d'un mandat de vente ou l'acquéreur en vertu d'un mandat de recherche de biens.